

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

SUSPENSION DIRECTE ET IMMEDIATE DE PH PAR DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE !
UN NOUVEAU MODE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES A L'HOPITAL ?

Depuis 3 mois, cinq collègues de spécialités différentes ont fait appel au SNPHAR-E dans le cadre d'une **mesure de suspension brutale,** pour une durée illimitée, par leur directeur d'établissement ! Interdiction se rendre sur leur lieu de travail, et de tout travail clinique. **Cette procédure devient de plus en plus fréquente** ; l'analyse de la jurisprudence administrative relève onze cas de 1995 à 2005, et seize depuis 2006 ! Même si cette procédure a un caractère conservatoire quant à la rémunération de base, elle n'est pas sans impact sur les revenus de l'intéressé et sur sa carrière, et surtout lui porte un **préjudice moral important.**

Déjà le SNPHAR-E avait violemment critiqué l'utilisation inappropriée de cette procédure lors du drame de Montpellier où notre jeune collègue s'était suicidé après la troisième procédure de suspension. Deux rapports, l'un de l'ARS et l'autre de l'Inspection du travail confortent notre analyse sur les décisions inhumaines et illégales qui avaient ici entouré cette suspension.

Comment expliquer le recours exponentiel à cette procédure par les directeurs d'hôpital ? Le Centre National de Gestion a émis un équivalent de « mode d'emploi » à l'intention de ces derniers**, sans aucune concertation et sans aucune précision de déroulement et d'encadrement.** Cette démarche n'a pu qu'encourager ce type de suspension.

Pour le SNPHAR-E, c'est un mode d'emploi pour se débarrasser facilement des « PH gêneurs ou déviants » : ceux qui élèvent trop la voix, ceux qui s'opposent aux décisions de la gouvernance, ceux qui gênent les activités libérales. Le SNPHAR-E avait dénoncé en son temps la fin du statut de PH, avec la mise en recherche d'affectation, et les syndicats qui avaient signé ce protocole d'accord. C'était la première étape, voilà la couche supplémentaire qui permet **de précariser, d'insécuriser, de fragiliser et de rendre dépendant notre exercice.** Nous aidons au quotidien nos cinq collègues, soumis aux affres de la lenteur de la bureaucratie. Nous allons publier de notre côté une procédure destinée à aider nos collègues en difficulté, à leur expliquer ce qui les attend. Mais **nous enjoignons le CNG à avoir une vraie gestion humaine de ces dossiers,** qui prenne en compte le désarroi et la souffrance de nos collègues, et ne les laisse pas dans une attente dramatiquement longue d'un règlement statutaire à leur situation (infirmation de cette suspension, engagement d'une procédure en insuffisance professionnelle ou en discipline).
Nous renouvelons également notre souhait de voir se constituer la cellule nationale d'accompagnement à activer en cas de drame ou de conflit local **: l'hôpital ne doit pas devenir un lieu de management par le stress. Nous avons tous droit à la présomption d'innocence, à une défense, et à des explications transparentes et rapides sur les procédures engagées.**

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
yves.rebufat@snphar.fr